

Jean-Bernard Mathon

La sécurité au travail au CCRP de Perpignan

Construits en 1998, les locaux du Centre de Conservation et de Restauration du Patrimoine des Pyrénées-Orientales ont été dotés d'équipements permettant les meilleures conditions d'hygiène et de sécurité pour les personnels y travaillant. Les restaurateurs ont accès à des formations spécialisées sur la sécurité au travail, par exemple sur l'utilisation de solvants alternatifs moins toxiques. Le Service de prévention assure un suivi médical spécifique pour les restaurateurs et a récemment réalisé une étude sur les postures et le stress au travail pour le personnel du Centre.

Néanmoins, de nombreux problèmes se font jour : lourdeur de la maintenance des installations, difficultés à faire respecter et à prendre en permanence en compte les consignes de sécurité, présence de prestataires extérieurs peu sensibilisés aux questions de sécurité, problème de l'évacuation des déchets, accueil ponctuel de public, auxquels s'ajoute la problématique du travail in situ.

Diplômé de la MST de Conservation-Restauration des Biens Culturels de l'université Paris I Panthéon-Sorbonne, Jean-Bernard MATHON a exercé comme restaurateur de peintures jusqu'en 1989, date à laquelle il est devenu le directeur du Centre de Conservation et de Restauration du Patrimoine des Pyrénées-Orientales (Conseil général des Pyrénées-Orientales, Perpignan). Il assure aussi depuis 2008 la fonction de Conservateur des Antiquités et Objets d'Art de ce département. En partenariat avec la DRAC et avec le soutien de la région Languedoc-Roussillon il a pu mettre en place le « Plan-Objet 66 », visant à mettre en valeur le patrimoine mobilier des Pyrénées-Orientales par son étude (inventaire, évaluation sanitaire, préconisations de conservation, restauration), sa conservation-restauration et sa connaissance (expositions, publications). Il a récemment publié les actes du colloque tenu en 2006 à Perpignan *Monuments et décors de la Semaine Sainte en Méditerranée : Arts, rituels, liturgies* (Perpignan, 2009) et a dirigé la publication de l'ouvrage *Romanes et Gothiques : Vierges à l'Enfant restaurées des Pyrénées-Orientales* (Silvana Editoriale, 2011).

Il collabore actuellement, en partenariat avec la Généralité de Catalogne, les universités de Gérone et de Toulouse et le CICRP, au projet « Renaissance en Catalogne » et travaille à de nouveaux projets d'étude sur les plafonds peints médiévaux et les vierges médiévales en Roussillon.

jeanbernard.mathon@cg66.fr

<http://www.cg66.fr/51-le-centre-de-restauration-cdroa.htm>

Mots-clés : centre de conservation et de restauration ; déchets ; équipement ; formation ; information ; laboratoire ; professionnels de la santé/sécurité du travail ; protection collective ; protection individuelle ; rapports humains ; stress ; troubles musculo-squelettiques

Introduction

Mettre à la disposition du personnel les moyens techniques, d'encadrement et de formation pour permettre d'assurer des conditions optimales de sécurité au travail est une chose ; faire en sorte que les intéressés s'approprient, utilisent - à titre individuel ou collectif - ces outils est souvent problématique.

Cette modeste présentation se veut un exemple concret du fonctionnement et de la mise en œuvre de la sécurité au travail dans un centre de conservation-restauration.

1. PRESENTATION DU CCRP

Le Centre de conservation et de restauration du patrimoine du Conseil général des Pyrénées-Orientales (CCRP) présente la particularité d'être, à ce jour, la seule structure publique départementale de conservation-restauration de biens culturels mobiliers existant en France.

Ses missions s'articulent autour de 3 axes :

- le plan-objet (inventaire, diagnostic sanitaire, conservation *in situ*),
- la restauration (bois polychromes, peintures, textiles, documents graphiques, orfèvrerie),
- le patrimoine maritime.

À ces 3 missions structurantes s'ajoutent des actions transversales : travail de recherche, expositions, valorisation et sécurisation du patrimoine mobilier, projets transfrontaliers.

Livrés en 1998, les locaux actuels ont été construits dans le cadre d'une tranche conditionnelle d'un programme comprenant des locaux destinés aux services techniques départementaux (ateliers, bureaux, zones de stockage). Le bâtiment conçu pour le CCRP a subi des contraintes de conception architecturale liées au programme global (matériaux de construction, etc.).

Néanmoins le cahier des charges, établi par le responsable du CCRP, définissait un certain nombre d'obligations liées à la bonne conservation des œuvres et aux meilleures conditions de travail possibles pour le personnel, du point de vue de l'ergonomie, de l'hygiène et de la sécurité (fig. 1).



Fig. 1 - Vue extérieure du bâtiment du CCRP © CG66/CCRP - Marc Michalczak

Les locaux s'étendent sur 850 m² de plancher, sur 2 niveaux.

Au rez-de-chaussée, avec un accès de plain-pied (fig. 2) et distribués par un vaste hall, sont installés 3 ateliers de restauration (fig. 3), un local pour traitements dangereux, une pièce

pour le vernissage, le studio de prises de vues, le magasin, une salle de documentation, un local de stockage pour les produits toxiques et des toilettes accessibles aux handicapés.



Fig. 2 - Porte d'entrée, accès de plain-pied au hall et aux ateliers © CG66/CCRP - Marc Michalczak



Fig. 3 - Atelier de restauration de sculptures, vue partielle © CG66/CCRP - Dinh Thi Tien - Image maker

Les ateliers et locaux du rez-de-chaussée sont équipés de 4 armoires de climatisation permettant de réguler le climat à une température de 21°C (+/- 2°C) et à une humidité relative de 55% (+/- 5%). Ces conditions environnementales sont destinées à une conservation optimale de œuvres, mais sont également adaptées à une bonne santé du personnel.

À l'étage, un couloir dessert 5 bureaux, une cafétéria, des toilettes avec douche. La température de ces locaux est régulée par des ventilo-convecteurs chaud/froid.

Des réserves externalisées ont été récemment aménagées dans un bâtiment annexe, dans le cadre d'un projet d'extension du CCRP. Ces nouveaux locaux de 250 m² comprennent une salle de quarantaine utilisée également pour les traitements par anoxie statique, 2 réserves spécifiques (peintures et sculptures), un bureau et des toilettes. Ces locaux de plain-pied, avec une bonne inertie thermique, disposent d'un chauffage central ; l'humidité relative est régulée par des appareils d'humidification/déshumidification.

Le personnel utilisant ces installations se compose d'une part des agents du CCRP (15 personnes), d'autre part de prestataires libéraux (environ une trentaine sur une année).

Concernant la présence du public, le CCRP accueille des groupes (scolaires, associations) et organise des journées « portes ouvertes » à l'occasion des journées européennes du patrimoine (environ 500 visiteurs par an).

2. LES INSTALLATIONS LIEES A LA SECURITE ET AU CONFORT DE TRAVAIL

A. L'EXTRACTION DES SOLVANTS

Les ateliers et locaux techniques sont équipés d'extracteurs. Ceux-ci sont destinés à capter les vapeurs de solvants, à la source, pour éviter leur dissémination. L'atelier de restauration de sculptures est doté de 3 extracteurs à bras articulés (fig. 4) et 2 également dans l'atelier de restauration de peintures. Chaque extracteur a un débit de 750 m³/h. La pièce destinée au vernissage dispose d'un extracteur à flux latéral d'une puissance de 2500 m³/h afin d'aspirer efficacement les aérosols et vapeurs.

Dans un local technique situé sur le toit du bâtiment sont installés d'une part, les moteurs des systèmes d'extraction, ceci afin d'éviter les nuisances sonores dans les ateliers, d'autre part une centrale de climatisation asservie aux extracteurs. En effet, chaque local équipé d'extracteurs dispose de modules de diffusion d'air traité à 21°C et 55% d'HR reliés à la centrale, asservis aux extracteurs, qui compensent le volume d'air extrait. Ainsi, l'air est continuellement renouvelé et il n'y a pas de risque pour le personnel de se trouver dans un environnement en dépression.

Le local de stockage de produits toxiques dispose de 2 extracteurs : un pour l'armoire à solvants et l'autre pour traiter le volume de la pièce (fig. 5).

Le local pour traitements dangereux a été équipé récemment d'une armoire à solvants avec extraction, mais dans le cas présent avec filtrage de l'air extrait qui est recyclé.

Des sorbonnes avec extracteurs sont installées dans les ateliers peintures et sculptures. Leur utilisation est destinée aux préparations (mélanges de solvants, solutions, dilutions).



Fig. 4 - Extracteurs à vapeurs de solvants à bras articulés (atelier traitement) ; au fond, module d'arrivée d'air traité © CG66/CCRP - Marc Michalczak



Fig. 5 - Système d'extraction du local de stockage des produits toxiques ; à gauche, extracteur pour le local, et à droite, extracteur de l'armoire à solvants © CG66/CCRP - Marc Michalczak

Toutes les machines à bois ont été dernièrement remplacées pour répondre aux normes de sécurité. Elles sont munies de protections et de boutons d'arrêt coup de poing. Un aspirateur à sciure et à copeaux, à double filtration, se connecte aux différentes machines. L'utilisation de cet appareil permet d'éviter que la poussière de bois, très nocive, se retrouve en suspension dans l'air et soit inhalée.

B. ASPIRATION CENTRALISEE

Des prises d'aspiration pour les poussières, reliées par tuyauterie à une centrale, sont installées dans tous les locaux. De longs tuyaux flexibles à télécommande peuvent y être connectés. Ce système permet d'éviter le bruit et l'encombrement occasionnés par des aspirateurs.

C. SECURITE INCENDIE

Chaque local est équipé de plusieurs capteurs d'incendie reliés à une centrale multizone. Un contrôle annuel est effectué, avec test des alarmes. Tous les locaux sont pourvus

d'extincteurs adaptés aux différents types de feux, d'objets ou de matériel. Des boutons poussoir de déclenchement d'alarme sont répartis dans les zones stratégiques.

D. SECURITE VOL, VIDEO-SURVEILLANCE

Le personnel du CCRP ainsi que les prestataires extérieurs disposent d'un badge permettant d'entrer dans les locaux ; les autres visiteurs peuvent accéder par contrôle via un visiophone. Une grille de sécurité est fermée en dehors des heures de travail ; des caméras de vidéosurveillance situées à l'intérieur et à l'extérieur des locaux et des alarmes volumétriques permettent d'assurer la protection et le contrôle des installations et des œuvres.

E. GESTION DES DECHETS

Les restaurateurs déposent les aiguilles de seringues et les cotons utilisés dans des récipients spécifiques (fig. 6). Les solvants usagés sont stockés dans des bidons adaptés, dans le local produits toxiques. Des poubelles recevant les déchets toxiques sont installées dans les divers ateliers (fig. 7). L'ensemble des déchets est ensuite centralisé par un service du Conseil général qui se charge de leur évacuation. Notons qu'actuellement l'évacuation des cotons usagés n'est pas correctement solutionnée.



Fig. 6 - Récipient individuel jetable, pour collecte de cotons usagés
© CG66/CCRP - Marc Michalczak



Fig. 7 - Poubelle d'atelier, de sécurité, pour collecte des cotons usagés
© CG66/CCRP - Marc Michalczak

F. PROTECTIONS INDIVIDUELLES

Des masques à poussière et à solvants adaptés aux différents types de contaminants sont à disposition des restaurateurs, de même que 2 masques intégraux avec ventilation assistée et motorisée (fig. 8).

Les intervenants disposent de différents types de combinaisons de protection, des lunettes, des gants jetables, une mallette membres coupés (fig. 9).

Dans chacun des 3 ateliers ainsi que dans le local traitement, des laves-yeux sont installés à proximité des éviers.



Fig. 8 - Equipement de sécurité pour travaux dangereux (extracteur à solvants, masque intégral à assistance respiratoire, combinaison intégrale, gants) © CG66/CCRP - Marc Michalczak



Fig. 9 - Poste de restauration de tableaux (extracteur à solvants, masque, gants) © CG66/CCRP - Dinh Thi Tien - Image maker

G. MATERIEL ADAPTE

Un effort particulier a été fait pour que le personnel dispose de matériel évitant les manipulations à risque ou le portage de charges. Toutes les tables de travail sont sur roulettes et modulables, les chevalets montent et descendent par motorisation à télécommande, des chariots roulants et tables élévatrices hydrauliques permettent le déplacement et la mise à niveau des divers objets.

H. CHANTIERS IN SITU

Pour de petites interventions ponctuelles le CCRP dispose d'échafaudages roulants en aluminium, aux normes. Pour les chantiers plus importants, il est fait appel à des entreprises spécialisées auxquelles il est demandé des échafaudages très stables, à double plateaux, très sécurisés. Leur installation se fait sous le contrôle de l'agent ACMO du CCRP. Le matériel de chantier est transporté par nos soins, ou avec l'aide du service manutention du Conseil général. Tout le temps nécessaire est dévolu à la mise en place du chantier et à la vérification de la présence du matériel d'hygiène, de sécurité, de confort.

I. SERVICE DE PREVENTION DU PERSONNEL (SPP)

Tout le personnel est convoqué individuellement chaque année pour une visite médicale par le **Service de Prévention du Personnel** (SPP du Conseil général). Les restaurateurs bénéficient d'un suivi personnalisé (prises de sang spécifiques, notamment) en fonction des risques encourus ; le SPP dispose de la liste des produits toxiques utilisés au CCRP.

Le SPP répond avec promptitude à toutes nos sollicitations (hygiène, sécurité, ergonomie, maladies, etc.).

Des formations incendie et aux premiers secours sont régulièrement organisées, par le SPP et le service sécurité du Conseil général, sur le temps de travail.

Un défibrillateur est installé dans le bâtiment jouxtant le CCRP.

J. **ACMO**

Un agent du CCRP a été désigné comme **ACMO** (agent chargé de l'assistance et du conseil en prévention). Il bénéficie de formations régulières de mise à niveau organisées par le SPP.

Son rôle est de contribuer à l'amélioration du niveau de sécurité en assistant et conseillant le directeur du CCRP dans la mise en œuvre des règles de santé et de sécurité au travail. Il joue également un rôle d'alerte et de signalement mais n'a pas de véritable pouvoir d'intervention. Ses signalements sont transmis au SPP qui peut engager des actions et prendre des mesures, en concertation avec les services concernés.

3. LES DIFFICULTES DANS L'APPLICATION ET SES CONSEQUENCES

Les difficultés rencontrées et les risques encourus tiennent pour beaucoup dans le non respect des consignes, à un mauvais comportement, à une attitude individualiste et, dans quelques cas, à une mauvaise mise en œuvre par l'institution.

Afin de faire le point sur les connaissances et le comportement des agents sur la sécurité au travail, un **questionnaire** (fig. 10) a été remis aux agents au 1^{er} trimestre 2010, puis analysé. Ne sont retranscrites ici qu'une partie des questions/réponses.

Fig. 10 - Résultats portant sur 13 questionnaires remplis (sur 15 questionnaires distribués)

Questions	oui	non	nsp
<i>Questions concernant spécifiquement les 6 agents travaillant en atelier</i>			
Utilisez-vous les machines à bois ?	6	7	0
Utilisez-vous systématiquement les aspirateurs à copeaux ?	3	3	7
Utilisez-vous systématiquement les aspirateurs à solvants ?	6	0	7
Utilisez-vous les hottes / sorbonnes quand vous faites des préparations ?	5	1	7
Mettez-vous systématiquement des masques appropriés lors de l'usage de solvants ?	3	2	8
Connaissez-vous les différents types de masques ?	6	0	7
Mettez-vous systématiquement les cotons utilisés dans des récipients adaptés ?	6	0	7
Fermez-vous systématiquement les récipients après avoir mis les cotons utilisés ?	5	1	7
Fermez-vous systématiquement les flacons de solvants utilisés ?	5	0	8
<i>Questions concernant l'ensemble du personnel</i>			
Connaissez-vous l'existence de la trousse pour membres coupés ?	10	3	0
Savez-vous où elle se trouve ?	9	4	0
L'avez-vous déjà utilisée ?	0	13	0
Sauriez-vous l'utiliser ?	8	5	0

Questions	oui	non	nsp
Les sièges et tables de travail sont-ils adaptés ?	9	0	4
Connaissez-vous l'existence des rince-yeux ?	10	0	3
Savez-vous combien il y en a (nombre) ?	1	8	4
Savez-vous où ils se trouvent ?	8	2	3
Savez-vous les utiliser ?	7	3	3
Les avez-vous déjà utilisés ?	3	7	3
Connaissez-vous la date de péremption des cartouches ?	4	6	3
Pensez-vous qu'il y a un risque pour les visiteurs lorsqu'ils visitent le CCRP ?	3	8	2
Connaissez-vous l'existence de l'ACMO ?	9	3	1
L'avez-vous déjà sollicité ?	4	9	3
Connaissez-vous l'existence du cahier de sécurité ?	8	4	1
L'avez-vous déjà utilisé ?	2	8	3
Pensez-vous que toutes les mesures de sécurité sont prises et mises en œuvre systématiquement sur les chantiers (échelles, échafaudages, etc.) ?	5	6	2
Les risques pour le public sont-ils bien pris en compte ?	10	1	2
Connaissez-vous les boutons-poussoirs d'alarme incendie ?	12	0	1
Connaissez-vous leur localisation ?	7	5	1
Connaissez-vous les différents types d'extincteurs existants au CCRP ?	9	4	0
Savez-vous utiliser un extincteur ?	12	1	0
Avez-vous déjà utilisé un extincteur ?	9	4	0
Avez-vous suivi une formation feu ?	9	4	0
Avez-vous eu un accident du travail au cours des 10 dernières années ?	4	8	2
Avez-vous eu un accident de trajet ?	2	5	6
Avez-vous eu un accident domestique ?	1	4	8
Estimez-vous que vous courez des risques lors de vos déplacements (véhicules, etc.) ?	6	5	2
Avez-vous suivi une (ou des) formation(s) aux premiers secours ?	2	9	2
Vous sentez-vous apte à mettre en œuvre les connaissances acquises ?	2	1	10
Avez-vous déjà eu l'occasion de mettre en pratique les connaissances acquises ?	3	1	9

Ce questionnaire ne concernait que le personnel salarié du CCRP et n'avait pas été communiqué aux prestataires extérieurs.

Sans détailler les réponses au questionnaire, celui-ci reflète certains aspects préoccupants quant à la prise en compte de la sécurité individuelle (50% des personnels concernés n'utilisent pas systématiquement les aspirateurs à copeaux (fig. 11) ou les masques à solvants) ; et la plupart des agents seraient démunis en cas d'incendie. Plus grave, 30% du personnel ignore l'existence de l'ACMO et 85% n'ont jamais utilisé le cahier de sécurité.

Il s'avère que bien souvent les installations et moyens de sécurité mis à disposition ne sont pas utilisés.



Fig. 11 - Dans l'atelier machines à bois, l'aspirateur à sciure et copeaux n'a pas été connecté © CG66/CCRP - Marc Michalczak

A. CAS PARTICULIER DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

La plupart des accidents du travail déclarés sont relativement bénins (coupures, entorses, etc.). Un seul accident est lié au non respect des règles de sécurité (brûlure consécutive à l'utilisation d'un solvant non en usage au CCRP et sans utiliser les protections requises).

Le Conseil général vient de mettre en place une cellule de suivi pour chaque accident du travail, afin d'accompagner l'agent concerné et d'apporter des solutions préventives pour éviter leur répétition.

B. LES PRESTATAIRES EXTERIEURS

De nombreux prestataires libéraux exercent dans les locaux du CCRP. Ils ont parfois des difficultés à prendre en compte, mettre en œuvre et respecter les conditions de sécurité en vigueur. Étant soumis à des impératifs « économiques », les règles imposées apparaissent bien souvent comme des contraintes, voire des pertes de temps. On note, néanmoins, une meilleure réceptivité chez les restaurateurs de la nouvelle génération.

C. LE PERSONNEL NON « TECHNIQUE »

Le personnel « non-technique » (secrétaire, administratifs, chargés d'inventaire) sont en contact moins direct avec les risques majeurs, mais sont souvent conduits à pénétrer dans les locaux à risque. Par ailleurs ils sont soumis, selon leur activité, aux dangers liés aux déplacements ou à des interventions d'inventaire *in situ*, parfois dans des conditions difficiles (froid, travail en hauteur).

D. LE PUBLIC

Le CCRP accueille pour des visites ou des séances pédagogiques, des groupes (scolaires, associations) et organise également des journées « portes ouvertes » lors des journées européennes du patrimoine. Par mesure de sécurité, les groupes sont limités à 19 personnes, une information est donnée sur les dangers et 2 ou 3 agents du CCRP encadrent les visiteurs (fig. 12).



Fig. 12 - Groupe de visiteurs au CCRP © CG66/CCRP – Marc Michalczak

4. TENTATIVES D'AMELIORATION

A. MISSION SUR LES TMS, LE STRESS ET L'ERGONOMIE

En liaison avec le Service de prévention du personnel (SPP), une éducatrice en prévention santé et conseils en ergonomie a été missionnée, en décembre 2008, afin d'effectuer une étude auprès du personnel du CCRP sur les postes de travail, les troubles musculo-squelettiques (TMS) et le stress. L'objectif était d'apporter des réponses et des solutions aux problèmes posés par les agents.

Il s'est avéré notamment que les travaux de restauration en atelier ne posaient pas de problème physique particulier au vu des installations existantes, mais relevait plutôt de l'organisationnel.

Il n'a pas été constaté de risque majeur de lombalgie due aux postures de travail. Lors de la restauration, l'exposition continue n'est jamais trop longue et il y a possibilité de travailler sur des sièges réglables en hauteur.

Le risque de chute existe, par non rangement d'éléments utilisés (rallonges électriques, tuyaux d'aspiration).

Le risque d'accident par casse ou renversement de flacons ou de récipients est important, les paillasses étant surchargées, sans rangement au-dessous, et les sorbonnes encombrées (fig. 13) ; il en est de même des tables roulantes non dotées de rangements.

Le risque de stress et de maux de tête est important. L'exposition au bruit est constante à côté de l'armoire de climatisation. Les agents ont des difficultés à utiliser les nouveaux logiciels informatiques pour les comptes-rendus et le travail sur image.

a. Travaux en atelier

Description du problème	Conséquences	Solutions proposées	Mise en œuvre
Rallonges électriques au sol	Risques de chutes	Ajouter des prises	Suffisamment de prises
Tuyaux d'aspiration non rangés	Risques de chutes	Ranger les tuyaux	Des supports existent à cet effet
Tables roulantes encombrées	Risque d'accident par casse d'objet	Ajouter des vide-poches sous les tables	Fait
Grand nombre de produits stockés sur les sorbonnes	Risque d'accident par casse de flacons, risque vapeurs toxiques	Ranger les produits non dangereux sous les paillasses. Installer des réfrigérateurs	Réfrigérateurs installés
Étagères et paillasses encombrées	Risque d'accident par casse d'objet	Aménager le dessous des paillasses	Fait
Bidons posés au sol gênant le passage	Risque d'accident par casse d'objet	Aménager le dessous des paillasses	Fait
Tables de bureau et étagères encombrées	Travail difficile, perte de temps dans les actions	Aménager un espace de rangement, ajouter étagères et armoires	Il existe un magasin . Ne stocker en atelier que le nécessaire
Bruit de soufflerie	Facteur déclenchant de stress, maux de tête	Faire installer une paroi isolante entre le bureau et la soufflerie	Des ordinateurs sont installés dans des bureaux à proximité



Fig. 13 - Sorbonne encombrée et inutilisable © CG66/CCRP – Marc Michalczak



Fig. 14 - Rinç-œil dont la cartouche n'a pas été remplacée (inutilisable) © CG66/CCRP – Marc Michalczak

D'autres propositions ont été avancées pour améliorer la situation :

- prévoir un petit socle pour poser les grands bidons de produits afin de rendre le transvasement plus facile ;
- programmer une fois par mois un temps de rangement commun ;
- remplacer les cartouches des rince-yeux (fig. 14).

b. Travaux sur chantiers

Description du problème	Conséquences	Solutions proposées	Mise en œuvre
Positions difficiles	Douleurs musculaires, articulaires	Marquer des pauses, détendre, étirer les membres, le dos	Non vérifié
Travail sur chaise	Risque de chute de hauteur	Utiliser un petit escabeau avec protection	Fait
Bas du dos en appui sur mur froid	Douleurs musculaires, articulaires	Placer une mousse entre le dos et le mur pour isoler du froid	Fait
Froid aux doigts	Engourdissement des doigts, perte de sensibilité	Mettre des gants jetables en dessous des mitaines	Non vérifié
Travail prolongé à genoux	Douleurs musculaires, articulaires	Varié les positions, travailler allongé sur un tapis	Non vérifié

D'autres propositions ont été mises en œuvre :

- avant de commencer le travail, pratiquer des exercices d'échauffement musculaire ;
- pendant la pause, pratiquer des exercices de détente et d'étirement ;
- achat de gilets chauffants et de radiateurs supplémentaires pour lutter contre le froid ;
- achat de 3 tapis de sol isolants ;
- apporter une chaise réglable en hauteur pour travailler *in situ* sur ordinateur.

Lors de cette prestation, les agents ont effectué et fait l'apprentissage de la gymnastique d'entretien et de la relaxation lors de séances pratiques et répétées ; des **fiches-guides avec croquis** leur ont été remises, afin qu'ils poursuivent eux-mêmes ces divers exercices.

B. PROGRAMME D'AMELIORATION

Partant du constat que les solutions aux questions posées ne résident pas dans l'empilement des outils ou dans les moyens techniques mais par une bonne utilisation de l'existant, **l'amélioration doit porter d'abord sur la sensibilisation, l'information, la formation des agents**, autour des axes suivants :

- réunion d'information avec l'ACMO, afin que celui-ci précise ses missions, son rôle et incite à utiliser le cahier de sécurité ;

- réunions d'équipe, semestrielles, pour faire le point sur les problèmes de sécurité et mettre en place des solutions ;
- séquences de rangement mensuelles, en particulier dans l'atelier de restauration des sculptures ;
- formation incendie, *in situ* dans les locaux du CCRP, par le service sécurité du Conseil général, avec exercices d'évacuation. Actuellement les formations ont lieu sur un site extérieur, hors contexte et aucun exercice d'évacuation n'a été effectué depuis 10 ans ;
- inciter les restaurateurs à suivre des formations informatique pour mieux maîtriser les logiciels et diminuer ainsi le stress ;
- inciter les restaurateurs à utiliser les ordinateurs à disposition dans les bureaux pour éviter d'être soumis au bruit des installations et diminuer le stress ;
- réunions d'accueil, lors de l'arrivée des prestataires extérieurs, pour les informer sur les règles de sécurité au CCRP et réaliser une plaquette récapitulant le comportement à respecter.

Conclusion

Les personnels travaillant au CCRP, salariés ou libéraux, disposent de toutes les installations permettant d'exercer dans des conditions optimales d'hygiène et de sécurité.

Éviter les accidents, se protéger des risques, relève du comportement individuel et collectif, de la bonne connaissance des installations et matériel mis à disposition, de l'apprentissage de leur maniement, du questionnement de chacun avant d'engager une action. Cela nécessite une prise de conscience et un changement de comportement dont l'obstacle principal reste la résistance au changement.

L'effort principal doit donc porter sur l'information, la formation et la sensibilisation.